

ont régulièrement acheté de la ville l'autorisation d'être inhumés dans ces caveaux, à côté de leurs anciens compagnons d'armes.

Il nous paraît donc de toute justice que la ville, tenant compte de toutes ces protestations, décide la conservation du monument, le respect des traditions et le maintien d'une concession que l'Administration des Hospices, elle-même, considère comme inviolable.

Enfin, nous pouvons dire comme M. Ducruet :

*Tant que la ville conservera dans ses armoiries l'épée commémorative du siège de Lyon, peut-elle porter atteinte au monument élevé à la gloire de ceux qui en ont été les victimes?*

Th. A.

